



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 3527

Texte de la question

M. Claude Gaillard demande à M. le ministre de l'économie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont prévues afin d'accélérer l'instruction, par le secrétariat de la commission des titres restaurants, de la demande d'assimilation à restaurateur d'un charcutier-traiteur ; il s'agit bien sûr d'un professionnel qui propose chaque jour à la vente des préparations alimentaires répondant aux exigences du décret du 29 décembre 1988. Il est étonnant et dommageable, surtout en cette période économique difficile, que l'instruction puisse durer plusieurs mois ; ceci l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit de repreneurs d'entreprises qui étaient agréés et qui doivent néanmoins reprendre tout un circuit administratif. Il lui sait gré de bien vouloir prendre en compte cette requête qui émane d'artisans soucieux de se développer, malgré le contexte actuel, en vue de mieux répondre encore aux attentes de leur clientèle.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et à accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerce bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3527

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1957

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3210